

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE : -

Le « Règlement 19-328 « Règlement modifiant le règlement de zonage 05-161 » » a été adopté à la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 4 décembre 2019. Ce règlement a été approuvé conforme par la MRC de Bellechasse le 11 décembre 2019.

Toute personne ou organisme intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt.



.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'Église et à l'Hôtel de ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt.



.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général